

PSC/PR/1(LXCIX)

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321

Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

149^{EME} REUNION

28 AOUT 2008

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/1 (LXCIX)

COMMUNIQUE DE PRESSE

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA 149^{EME} REUNION DU
CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE**

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 149^{ème} réunion tenue le 28 août 2008, a entendu une communication du Directeur du Centre d'étude et de recherche sur le terrorisme(CAERT) sur l'UA et la stratégie anti-terroriste mondiale des Nations Unies.

Le Conseil a condamné sans réserve les actes de terreur, où qu'ils surviennent.

Le Conseil a souligné la nécessité, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, de la mise en œuvre intégrale des instruments anti-terroristes continentaux et internationaux, y compris la Convention de l'OUA de 1999 et son Protocole additionnel, le Plan d'action de l'UA pour la prévention et la lutte contre le terrorisme, ainsi que d'autres instruments internationaux pertinents, en particulier les douze (12) Conventions et Protocoles énumérés à l'annexe de la convention de l'OUA de 1999, et la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité des Nations unies.

Le Conseil a encouragé les Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, à parachever dans les meilleurs délais les procédures de ratification de la Convention de l'OUA sur la prévention et la lutte contre le terrorisme et son Protocole.

Le Conseil a demandé à la Commission d'accélérer l'élaboration du projet de loi modèle antiterroriste africaine, qui pourrait ainsi apporter une assistance technique disponible pour les Etats membres, en vue de leur permettre d'harmoniser leurs efforts et leurs cadres législatifs aux niveaux national, régional et continental pour la prévention et la lutte contre le terrorisme en Afrique.

Le Conseil a invité le CAERT à intensifier ses activités et à réaliser des projets de formation et d'équipement au bénéfice des Etats membres qui n'ont pas encore développé des capacités propres dans ce domaine.

Le Conseil a lancé un appel aux Etats membres, qui ne l'ont pas encore fait, pour qu'ils désignent en urgence leurs points focaux pour le CAERT.

Le Conseil a également demandé à la Commission, en collaboration avec le CAERT, de travailler étroitement avec les Nations unies dans le cadre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies.

Le Conseil en a appelé à la communauté internationale, y compris les Nations unies, pour qu'elle apporte l'assistance technique et financière nécessaire aux Etats africains afin de leur permettre de renforcer leurs capacités de lutte contre le terrorisme, tel que requis par leurs obligations internationales. A cet égard, le Conseil a invité le Groupe africain à New York à mobiliser au sein de l'Assemblée générale des Nations unies le soutien aux efforts de l'Afrique en matière de lutte contre le terrorisme et à contribuer activement à la revue de la stratégie anti-terroriste mondiale prévue au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations unies.

Addis Abéba le 28 août 2008

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2008

Press Statement

African Union Commission

Peace and Security

<http://archives.au.int/handle/123456789/2256>

Downloaded from African Union Common Repository